

Afin de mieux accompagner les citoyens lors d'un sinistre

Le Service de sécurité incendie de la Ville de Saint-Colomban se dote d'un guide du citoyen après sinistre

Saint-Colomban, le 12 janvier 2015 – C'est après quelques mois de travail que le Service de sécurité incendie a produit un guide pour les citoyens de Saint-Colomban qui ont vécu un sinistre. La Ville souhaite ainsi optimiser l'aide au citoyen lors de situations qui peuvent parfois devenir très émotives. Avec ce guide, le Service de sécurité incendie désire mettre à la disposition des sinistrés l'ensemble de l'information en plus des outils et des ressources nécessaires afin qu'ils puissent être bien orientés et guidés dans le rétablissement de leur situation.

« Nous sommes ravis d'avoir pu produire ce guide puisqu'il est important pour le Service de sécurité incendie d'offrir le meilleur service possible à ses citoyens vivant un sinistre. Cet outil permet aux sinistrés d'être accompagné tout au long de leur démarche, et ce, même après le départ des pompiers », a déclaré Christian Viau-Souigny, capitaine à la prévention au Service de sécurité incendie de la Ville de Saint-Colomban.

Un outil essentiel

Produit à seulement 100 exemplaires cette année, ce guide est remis par le Service de sécurité incendie aux propriétaires de résidences situées dans la municipalité. Que ce soit un désastre à la suite d'un incendie ou d'une situation autre telle qu'une tempête de vent, une inondation ou un événement d'envergure, ce document guidera les citoyens au travers de chacune des étapes. Il fournit, par exemple, des détails importants sur les différentes procédures administratives, selon le type de sinistre, mais également toute l'information en lien avec la réintégration du domicile. Un espace pour la prise de notes a également été prévu.

Quelques mots sur la Ville de Saint-Colomban

Ville de plus de 14 000 habitants, Saint-Colomban a été fondée vers les années 1820 par des colons irlandais. Depuis 2010, Saint-Colomban a obtenu son statut de Ville. Elle est située à 50 minutes au nord de Montréal, près des autoroutes 50 et 15 de même qu'à proximité des routes 158 et 117. Faisant partie de la MRC de La Rivière-du-Nord, la ville s'étend sur une superficie de 95 km carrés. Saint-Colomban est un endroit en pleine nature, avec ses grands espaces et sa forêt, laquelle occupe plus de 85 % de la superficie totale du territoire. Plusieurs lacs s'y trouvent de même que les rivières Bonniebrook, Bellefeuille ainsi que la rivière du Nord. C'est avec une préoccupation de respect de la nature et de l'environnement que *La nature habitée* est devenu le slogan de la Ville de Saint-Colomban. Pour obtenir plus d'informations sur la Ville, consultez le site Internet à l'adresse www.st-colomban.qc.ca ou le site Facebook à l'adresse www.facebook.com/Ville.Saint.Colomban.

Information

450 436-1453 / info@st-colomban.qc.ca